

Rapport n°8

Attribuzione d'una suvvenzione à a Maison Des Adolescents (MDA) per u 2025

Attribution d'une subvention à la Maison des Adolescents (MDA) pour l'année 2025

Fondée en 2013, la Maison des Adolescents (MDA) a pour objet de représenter un lieu ressource concernant la prévention, le bien-être et la santé des adolescents et répond à une volonté d'apporter une meilleure réponse à leurs besoins. Ils sont reçus pour diverses problématiques : conflit avec les parents, décrochage dans les études, pathologies physiques ou psychologiques.

La ville de Bastia est particulièrement attentive à la situation de ces jeunes et souhaite favoriser les initiatives qui sont entreprises en leur faveur. Sur le territoire bastiais, la MDA constitue l'une des structures dont le travail en direction des adolescents mérite d'être souligné et soutenu.

Le projet de santé mis en place par la MDA est un projet de santé global qui se décline à travers des soins généralistes pluridisciplinaires (Psychothérapies, accompagnements éducatifs, consultations de pédiatre, de sage-femme et de diététicienne) ainsi que des soins relevant de filière spécifique (Dépistage et prise en charge du surpoids à l'adolescence).

Dans ce cadre, elle propose également des actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation en matière de santé alimentaire et de santé sexuelle des jeunes publics.

Le projet de santé 2024 –2026 de la MDA de la Haute-Corse répond au cahier national des charges des MDA qui préconise 3 missions :

- Accompagnement des adolescents ;
- Accompagnement des parents ;
- Soutien aux partenaires du champ de l'adolescence.

Il vise :

- A adapter, promouvoir et diversifier l'offre de soins et d'accompagnement de type MDA en partenariat avec les acteurs du champ de l'adolescence ;
- A développer l'offre territoriale existante et favoriser l'accès aux soins ;

- Positionner la MDA comme acteur majeur du « Parcours Adolescent » territorial ;
- Renforcer le réseau Partenarial existant.

Aussi, afin d'accompagner la MDA dans ces missions, dans sa délibération référencée 2013/DEC/01/24, la ville de Bastia s'était engagée à lui verser une participation annuelle de 10 000 euros à partir de l'exercice 2014.

Les crédits sont inscrits au budget 2025 chapitre 65.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la Maison des Adolescents pour l'année 2025.

SYNTHESE
La Ville accorde 10 000 € à la MDA pour 2025, afin de soutenir ses missions de prévention, de soins pluridisciplinaires et d'accompagnement des jeunes en difficulté. Cette structure constitue un relais essentiel pour les adolescents et leurs familles.